

Dossier d'inscription

Séjour de Vacances

Sault – Séjour Ventoux sud
du 30 juillet au 12 août 2024

 **WIMILLE** des initiatives plurielles



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner :

Association MDR, Adresse : 19 rue Pasteur 62240 DESVRES Tél : 06.88.49.64.89

Mail : asso-mdr@live.fr Site internet : asso.mdr.free.fr Page Facebook : Colonie MDR

Cocher le séjour d'inscription de votre enfant

Séjour Sault du **30 juillet au 12 Aout 2024**

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT

Sexe Fille Garçon NOM :

PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse de l'enfant :

.....
.....

Téléphones : domiciletravail ou autre :

Portable mère :portable père :

Adresse email des parents :@.....

FICHE RENSEIGNEMENTS RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

A qui est confié l'enfant : Parents Père Mère Tuteur-tutrice Autre

NOM :PRENOM :

Adresse :

.....
.....
.....

Situation familiale Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) séparé(e) Vie maritale Célibataire

Informations complémentaires :

Numéro CAF :Nom de l'allocataire :

Numéro sécurité social : /

J'autorise oui ou non, mon enfant à être pris en photo et/ou vidéo pour apparaître éventuellement sur les différentes parutions de l'association MDR (blog, site internet ; diffusions lors des réunions, catalogue).

INFORMATIONS AUX RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Autorisation parentale d'hospitalisation et de soins

Autorise le directeur du séjour de vacances à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

Autorise également l'anesthésiste et/ou le chirurgien à pratiquer toutes interventions d'urgence, sous anesthésie générale si nécessaire, suivant la prescription des médecins.

Autorise le directeur du séjour ou son adjoint assistant sanitaire, à récupérer notre enfant suite à son hospitalisation.

Je m'engage à payer la part de frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, les frais d'hospitalisation et opérations éventuelles.

Autorisation à la pratique de toutes activités avec ou sans transport

Autorise mon fils/ma fille à participer aux sorties et aux activités notamment physiques et sportives dûment encadrées par les animateurs des centres ou un prestataire de service diplômé.

Comportement difficile

En raison de comportement difficile, d'indiscipline ou de raisons d'inadaptation à la vie en collectivité, je suis informé que le responsable du centre pourra prendre une sanction disciplinaire (renvoi éventuel) vis-à-vis de mon enfant. Dans ce cas aucun remboursement ne pourra avoir lieu et je m'engage à prendre en charge les frais dû à un retour individuel de mon enfant, ainsi que les frais d'accompagnement (aller-retour) d'un animateur.

Dégradation/détérioration(s) volontaire(s)

Je suis informé que toute(s) dégradation(s) volontaire(s) causée(s) par mon fils/ma fille sera(ont) facturée(s) par MDR et/ou l'organisme-association dont est rattaché l'enfant.

t-Renvoi

Le renvoi d'un envoi pour motif disciplinaire est à la charge totale des parents ou des personnes responsables ayant placé l'enfant en centre de vacances. Aucun remboursement ne sera effectué.

Le responsable légal ainsi que l'enfant reconnaissent avoir pris connaissance du chapitre « Informations aux responsables légaux » et en acceptent l'intégralité. OUI Signature

DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVEC L'ENSEMBLE DU DOSSIER

Photo récente de l'enfant photocopie de la carte d'identité de l'enfant photocopie du carnet de vaccination photocopie de la carte vitale (parents et enfant si déjà délivrée) brevet de natation fiche sanitaire de liaison dûment remplie certificat médical précisant que l'enfant est apte à pratiquer l'ensemble des activités sportives et physiques, les contres indications médicales, les allergies et traitements en cours.

Pour des raisons de sécurité, LES DIRECTEURS DE CENTRES DE VACANCES NE CONFIERONT L'ENFANTS A UN TIERS QUE SUR PRESENTATION D'UNE AUTORISATION EXPRESSE DE LA PERSONNE INVESTIT DE L'AUTORITE PARENTALE OU DU DROIT DE GARDE (père, mère, tuteur). Une décharge de responsabilité sera signée par la personne mandatée.

Le directeur refusera toute visite aune personne n'étant pas possession de cette autorisation écrite.

Je soussigné(e)responsable légal(e) de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur ce dossier. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre d'accueil, des conditions d'organisations et de déroulement des activités, des projets éducatifs et pédagogiques, des conditions d'assurance. Je reconnais avoir été informé que l'organisme dont est rattaché l'enfant et/ou MDR se réserve la possibilité de demander toutes justifications nécessaires. Je reconnais également avoir pris connaissance des incidences financières.

Je soussigné(e) NomPrénom.....
NomPrénom

Autorise, l'enfantà participer au séjour colonie organisé par MDR.
Signature obligatoire, précédée de la mention lu et approuvé du/des parents ou représentants légaux

A.....Le

ATTESTATION D'AISSANCE AQUATIQUE

Document obligatoire

Cette attestation de réussite est obligatoire pour la pratique des activités suivantes: voile, windsurf catamaran, trimaran, croisière, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë kayak, eaux vives, surf des vagues, canyoning.

Si l'enfant possède une **attestation d'aisance aquatique identique** ou le **test de sauve nage**, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.

Je soussigné(e)

Titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du Code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes: la natation, le canoë kayak, la voile, le canyoning, le surf des vagues:

oBNSSA n° de carte professionnelle:

oBEESAN n° de carte professionnelle:

oMNS n° de carte professionnelle:

oBEES Canoë Kayak 1 Voile 1 Surf' n° de carte professionnelle:

oBPJEPS Canoë Kayak 1 Voile 1 Surf' n° de carte professionnelle:

oAutre qualification: n° de carte professionnelle:

Certifie que, né(e) le ,

a réalisé avec succès les 5 épreuves suivantes:

- 1.effectuer un saut dans l'eau;
- 2.réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes;
- 3.réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes;
- 4.nager sur le ventre pendant vingt mètres;
- 5.passer sous une ligne d'eau, sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées avec 1 sans * brassière de sécurité.

La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes: surf des vagues, canyoning, kite surf, croisière, canoë kayak (ou discipline associée) en mer au-delà de la bande des 300 mètres et en rivière à partir de la classe III.

Fait le à .

Signature:

* rayer la mention inutile

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE
(à faire remplir par le médecin traitant)

Je soussigné (e)
Certifie que l'enfant.....

- Ne présente pas de contre-indications à la vie en collectivité
- Est à jour des vaccins obligatoires
- Est apte à pratiquer toutes activités sportives et physiques

ALLERGIE

L'enfant est-il allergique ? oui non
Si oui, préciser :

Nécessité d'un régime alimentaire oui non
Si oui, préciser :

Autre (s) préconisation (s) oui non
Si oui, préciser :

Traitement médical oui non
Si oui, préciser :

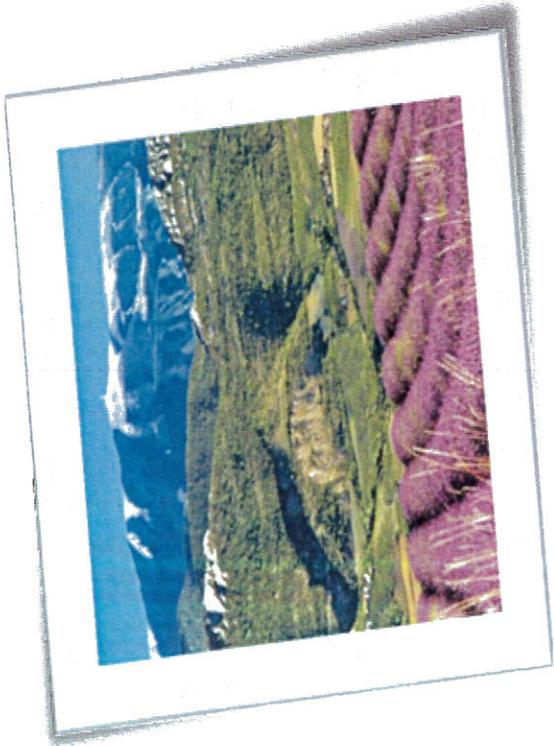
L'assistant sanitaire peut-il administrer du Paracétamol en cas de maux de tête, mal de dents....
 oui non

Disposition particulière à prendre en cas d'urgence si manifestation de symptômes ou autres :

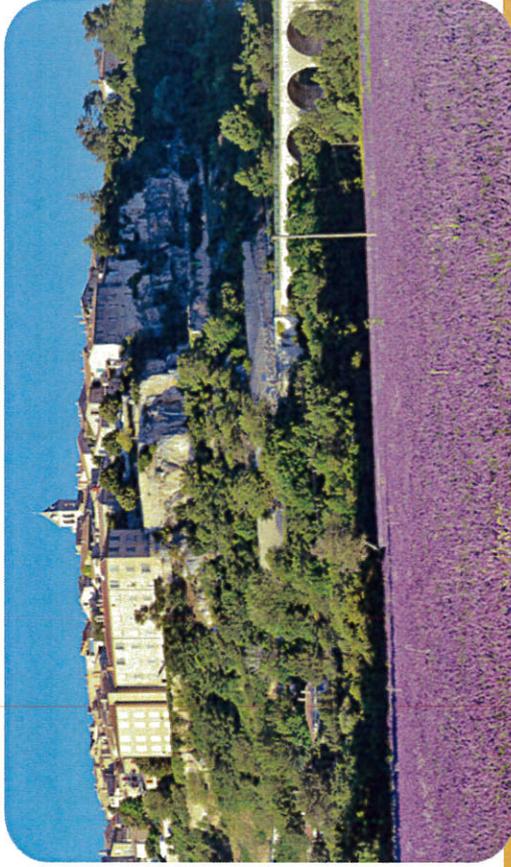
.....
.....
.....
.....

Cachet du praticien

Date et signature



Séjour Ventoux Sud, à Sault



Coordonnées

Mail : asso-mdr@live.fr

Tél : 06.88.49.64.89

Adresse : 19 rue Pasteur
62240 DESVRES

Site internet : asso.mdr.free.fr

Page Facebook : colonie MDR

Jeunes :
14-17ans

Du 30 juillet au
12 Août 2024

Mail : asso-mdr@live.fr Tél : 06.88.49.64.89

L'Association

• Son projet

L'association MDR, de loi 1901, vise à proposer des colonies, à des enfants, mais aussi à des adolescents, tant en périodes scolaires que pendant les vacances, sous forme de séjours découvertes à thèmes. Elle est ouverte à tous, à titre individuel ou collectif. Elle se veut laïque, démocratique et respectueuse de chacun dans ses idées, ses croyances et ses différences. Elle vise à favoriser l'intégration de tous en s'appuyant sur le fait que chacun puisse être, penser et/ou agir diversément.

MDR est née de la volonté de réunir un ensemble de partenaires sociaux et économiques afin de proposer des vacances pour les mineurs et, sur certains séjours, de permettre l'intégration d'enfants présentant des déficiences légères (sensorielles, intellectuelles, physiques).

De ce fait, le concept de notre association est de permettre l'égalité des chances, hors de la structure familiale, en proposant des séjours de vacances aux jeunes et ainsi promouvoir la mixité sociale en colonie de vacances.

• Ses valeurs éducatives

« M'amuser, Découvrir, Rêver »

Les séjours de vacances donnent à chacun des éventualités diverses, répondant à ces trois axes majeurs défendus par notre association. Afin d'y répondre, nous déclinons des thématiques en lien avec les notions de savoir, de savoir-faire et de savoir être:

- L'ouverture sur le monde avec le voyage
- La vie en collectivité par le partage
- L'autonomie pour se construire individuellement



Agrément jeunesse et sport

L'ensemble de nos séjours sont au préalable déclarés deux mois à l'avance aux services de jeunesse et sport.

Les services départementaux de la cohésion sociale approuvent la faisabilité des séjours.

Les Formalités

Tarifs été 2024

↳ 1000.00 euros

Besoin d'une aide financière ?

Le Conseil Départemental et la Caisse des Allocations Familiales de votre lieu de domicile participent au financement des vacances de vos enfants.

Contactez-nous dès à présent pour connaître votre situation vis à vis des aides.



• Informations et inscription : Vous souhaitez nous contacter ? N'hésitez pas !

Par mail : asso-mdr@live.fr

Par téléphone : 06.88.49.64.89

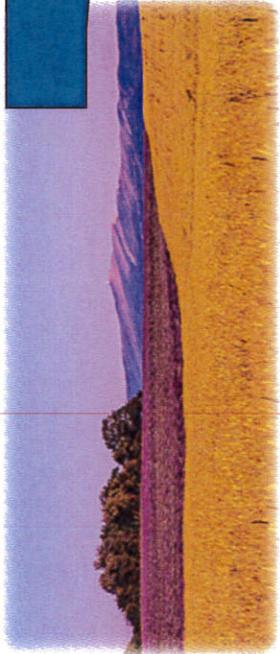
Site internet : asso.mdr.free.fr/

Vous souhaitez nous rencontrer ?

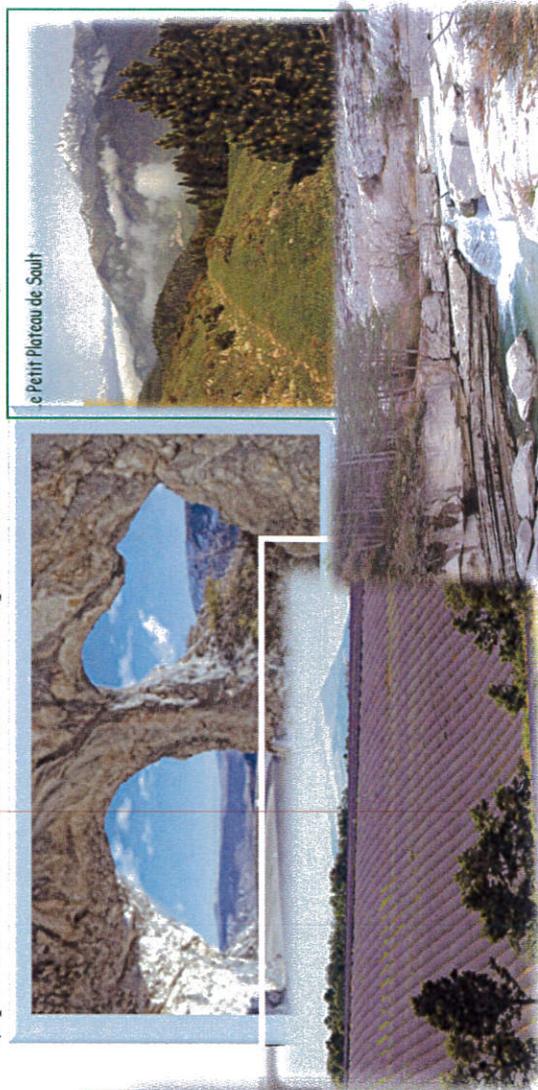
Dés janvier des permanences auront lieu dans les Différentes communes pour toutes informations et inscriptions.

• Documents obligatoires :

- Attestation d'ouverture de droits à l'assurance maladie.
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Attestation préalable à la pratique d'activités sportives nautiques et aquatiques. (Épreuve de 20 mètres à faire dans la piscine de votre commune).



Le Petit Plateau de Soult



L'Encadrement



• Notre équipe :

- 1 directeur diplômé BAFD ou équivalent.
- Animateurs diplômés BAFA dont :
- 1 Surveillant de baignade et 1 Assistante Sanitaire.
- 1 animateur stagiaire en cours de formation BAFA.

Santé

Durant nos séjours le suivi sanitaire est assuré par un membre de l'équipe d'encadrement, titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) et/ou l'attestation de Prévention et secours civique de niveau 1 (PS C1).

Assurance

Chaque enfant est assuré durant son séjour.

LA VIE EN COLLECTIVITE

• Mixité

L'hébergement est organisé de façon à permettre aux filles et aux garçons de dormir dans des lieux séparés. Chaque mineur hébergé dispose d'un moyen de couchage individuel, ainsi qu'un lieu permettant d'isoler les malades.

• Respect des autres

Il ne pourrait y avoir de vie harmonieuse en collectivité sans respect des autres et respect de soi. Le non-respect des consignes de sécurité ne sera pas toléré durant la vie de nos séjours.



Le cadre

• Le centre

Centre départemental de plein air et de loisirs
Route des Cartouses
84390 Sault

• Situation géographique :

Station verte de vacances, Sault est posé sur un éperon rocheux et au sud du Mont Ventoux. A 766 mètres d'altitudes, son climat vivifiant est propice aux loisirs de plein air, dans l'écrin bleuté des lavandes et de champs d'épeautre.

• Notre projet :

Alliant activités culturelles et sportives, l'association MDR propose de vous rendre compte de la beauté exceptionnelle du site en pratiquant des activités nautiques et culturelles.

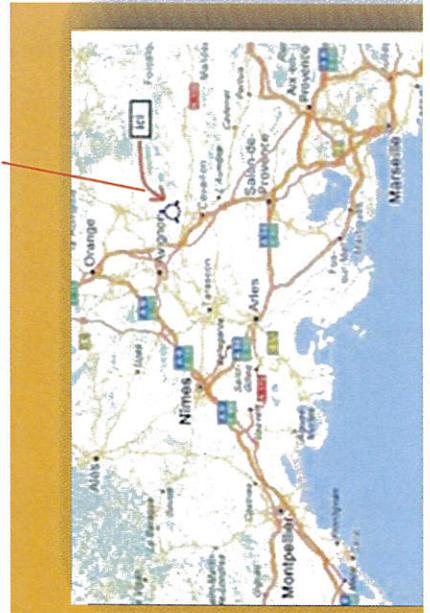
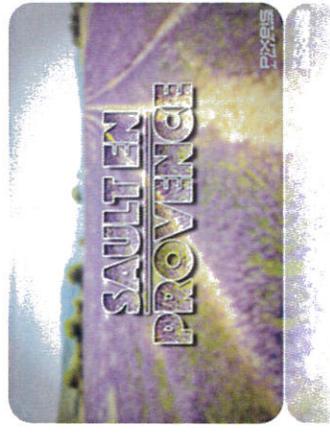
Transports

ALLER / RETOUR :

10 heures en car de nuit

SUR PLACE :

Location de véhicule



Dates du séjour :

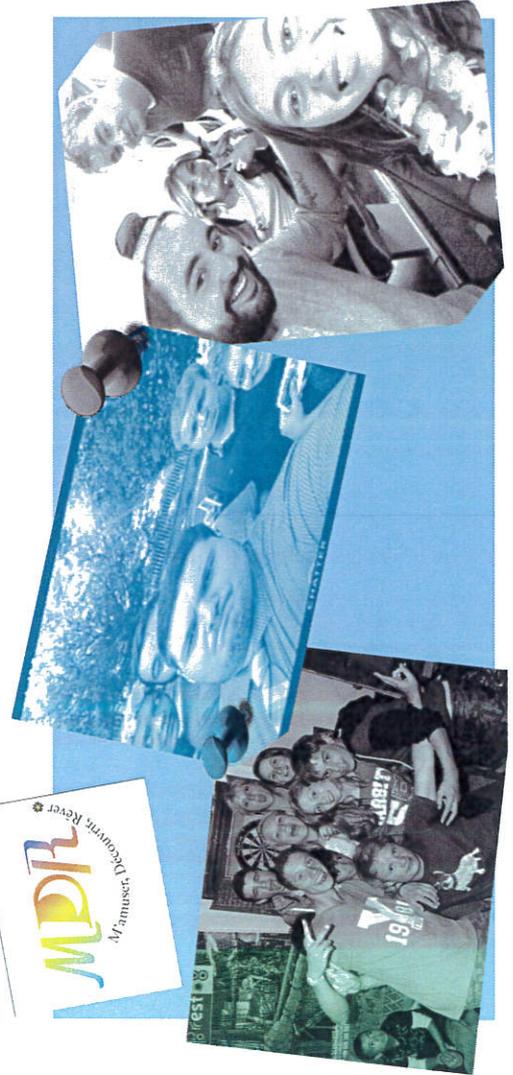
Du 30 juillet au 12 Août
2024

Tranche d'âge :

14 - 17 ans

Capacité :

40 enfants



Les Activités



Journée type

- 8H – 9H : Lever
- Petit déjeuner échelonné (En fonction du prestataire)
- 10H – 12H : Activités
- 12H30 – 13H30 : Repas (en fonction des activités nautiques)
- 13H45 – 14H30 : Temps calme
- 14H30 – 18H : Activités
- 18H – 19H30 : Toilette
- 19H30 – 20H30 : Repas
- 20H45 : Veillée
- 21H45 : Couché échelonné en fonction de l'âge

• Découvertes culturelles

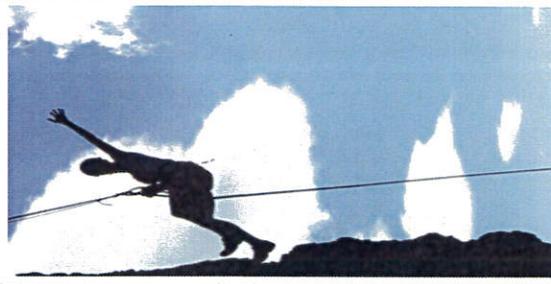
Découverte du Mont Ventoux, la fête de la lavande, visite d'une distillerie et d'une savonnerie. Visite de Montbrun les Bains.

• Les activités sportives proposées au choix et en fonction de l'âge:

Rando, piscine, canyoning, VTT
Une nuit sous tente (13 km à pied)

• Les animations

Proposées par une équipe dynamique, des activités sportives, manuelles et artistiques permettant aux jeunes de développer leur sens de la créativité. Les veillées seront des moments uniques de partage et d'amusement qui marqueront la fin d'une journée bien remplie.



L'Équipement

• Le lieu d'hébergement :

Nos lieux d'hébergement garantissent la sécurité et le respect des normes en vigueur conformément à l'article de loi et en proposant et privilégiant un bon niveau de confort, fonctionnel et adapté.

Idéalement situé au cœur du village, à proximité d'un point d'eau et d'espaces verts, le centre met à votre disposition de nombreuses installations :

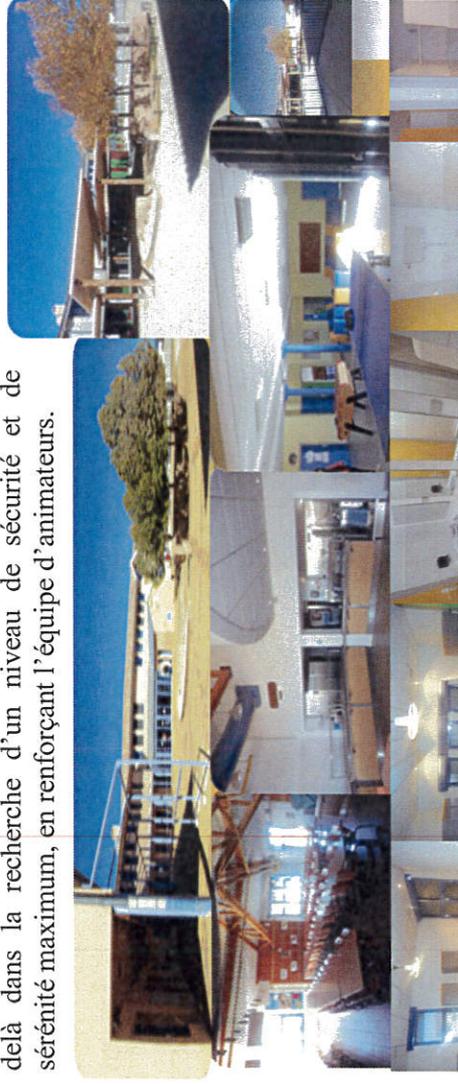
Il se compose de :

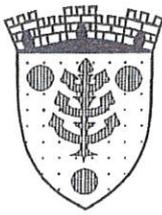
- 62 lits (répartis dans 18 chambres sur 2 étages)
- 1 réfectoire de 90 places
- 2 salles de réunion
- 1 pièce d'accueil et d'activités
- TV, magnétoscope
- Baby foot, ping-pong, terrain de basket



Communication avec votre enfant :

- Par Facebook « colonie MDR » vous pourrez connaître le programme journalier des activités proposées ainsi que le déroulement du séjour.
- Vous pourrez également joindre votre enfant sur le portable « séjour », dont le numéro vous sera communiqué le jour du départ.





VILLE DE WIMILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76
Fax 03.21.32.17.88

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'activités de l'Espace Associatif Franck Lefebvre, en séance publique, suivant une convocation en date du 4 avril 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : A. LOGIÉ, Maire, J. GUYOT, H. TIERTANT, R. CALON, C. DEBATTE, B. LEMAIRE, J. KLABA, Ph. DEVYNCK, C. BEAUMONT Adjoint, A.S. GUILBERT épouse DACHICOURT, R. VINCENT, A. ETIENNE, D. DESCHARLES, G. FACHON, S. LEROY, M. LEFEBVRE, P. COSTA, Y. DUBRULLE, N. VOLPOET, J.L. RAVIART, A. DECOUDU, S. LATOUR

Formant la majorité des membres en exercice, soit 22/27

Etaient absents excusés avec procuration : S. NICOSTRATE (procuration à A. LOGIE), B. VANESSE (procuration à R. CALON)
Soit 2/27

Etaient absents : J. BRUNET, F. BELLANGER, J. LOUCHET
Soit 3/27

Président de séance : Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FACHON, conseiller municipal.

N°2023/31

PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SEJOURS DE VACANCES (COLONIE).

Les séjours de vacances (Colonie) qui seront organisés en période estivale de chaque année dès le 1^{er} juillet 2023 impliquent le recours à une participation familiale.

La participation des familles n'a pas été réévaluée depuis décembre 2018.

Il vous est proposé de revaloriser cette participation en fonction de la variation (en %) de l'indice des prix à la consommation de l'année précédente (de décembre à décembre), soit 5.9%.

Il vous est proposé de bien vouloir déterminer les tarifs des participations familiales suivant le tableau ci-après :

Adolescents âgés de 12 à 17 ans			
	1 ^{er} enfant	2 nd enfant	3 ^{ème} enfant et +
Tarif unique	286€/séjour	276€/séjour	265€/séjour
Enfants non domiciliés à WIMILLE			
Tarif unique	530€/séjour	519€/séjour	509€/séjour

Les bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres devront obligatoirement joindre l'attestation délivrée par la CAF du Pas-de-Calais.

Ces propositions tarifaires ont été présentées et validées à la majorité par les membres de la commission « Petite Enfance, Parentalité, Vie Educative, Sport, Vie Associative » qui se sont réunis le 23 mars 2023.

Après délibération,
le Conseil Municipal,
à la majorité des membres présents ou représentés par 19 voix « POUR » et 5 « CONTRE »,

FIXE les participations familiales dans les conditions reprises ci-dessus.

Fait et délibéré en séance publique
usdits.



Signé électroniquement par : Antoine
LOGIE
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Maire de la ville de
WIMILLE
Antoine LOGIE.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICITÉ

Le Maire de WIMILLE certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la mairie le 19 avril 2023 ; qu'elle a été déposée en Sous-Préfecture de BOULOGNE SUR MER au titre du contrôle de la légalité le

Le Maire

Antoine LOGIE.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune de WIMILLE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de 2 mois pour répondre. (Article 421-1 et suivant du Code de Justice Administrative).